

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-0995**

commune (s) : Grigny

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 8 parcelles de terrain nu situées avenue de Chantelot et esplanade Roger Long - Régularisation d'une servitude de passage de canalisations

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-0995**

commune (s) : Grigny

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 8 parcelles de terrain nu situées avenue de Chantelot et esplanade Roger Long - Régularisation d'une servitude de passage de canalisations**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1, 1.11 et 1.5.

Dans le cadre de la régularisation foncière de l'avenue de Chantelot et de l'esplanade Roger Long, la Ville de Grigny a sollicité la Métropole de Lyon pour :

- le classement de 5 parcelles de terrain nu cadastrées AB 142, AB 152, AB 184, AB 177 et AB 178, d'une superficie totale de 21 547 mètres carrés, situées avenue de Chantelot à Grigny et d'une partie de 3 parcelles de terrain nu issues des parcelles cadastrées AH 126p, AH 264p et AH 95p, d'une superficie totale de 1 295 mètres carrés, situées esplanade Roger Long à Grigny,

- la régularisation d'une servitude de passage de canalisations publiques existantes d'eaux usées et pluviales, dont le fonds dominant est la parcelle cadastrée AB 184 et le fonds servant le chemin des Vernes (chemin communal) restant la propriété de la Commune, situées dans le parc d'activités de Chantelot à Grigny (plan ci-annexé).

Le Conseil municipal de la Ville de Grigny a délibéré le 26 février 2016, et a décidé la cession à titre gratuit à la Métropole des parcelles désignées ci-dessus.

L'ensemble des services métropolitains consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie métropolitain.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par l'avenue de Chantelot et l'esplanade Roger Long à Grigny, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis ci-joint, l'acquisition de ces parcelles interviendrait à titre purement gratuit, biens cédés libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu cadastrées AB 142, AB 152, AB 184, AB 177 et AB 178, d'une superficie totale de 21 547 mètres carrés, situées avenue de Chantelot à Grigny et d'une partie de 3 parcelles de terrain nu cadastrées AH 126p, AH 264p et AH 95p d'une superficie totale de 1 295 mètres carrés situées esplanade Roger Long appartenant à la Ville de Grigny,

b) - la régularisation d'une servitude de passage de canalisations publiques existantes d'eaux usées et pluviales dont le fonds dominant est la parcelle cadastrée AB 184 et le fonds servant le chemin des Vernes (chemin communal) restant la propriété de la Commune, situées dans le parc d'activités de Chantelot à Grigny.

2° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie métropolitain de ces parcelles, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette servitude et de cette acquisition.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 13241 - fonction 01 - exercice 2016.

6° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.